

Les propositions des Economistes atterrés pour le débat citoyen

février 19

www.atterres.org

Introduction

Alors que la France est traversée par des mouvements sociaux et citoyens depuis quelques mois, les réponses du gouvernement Philippe sont plus qu'inadaptées : violences, mépris de classe, poursuite des réformes inégalitaires dans le domaine de la fiscalité, de l'emploi, des retraites, de l'éducation, de l'accès aux services publics, etc. Le lancement d'un « grand débat national » n'est là que pour faire illusion, tant il est pétri de questions et choix de réponses empreints d'idéologie néolibérale. Au vu des crises écologique, sociale et économique et de l'urgence de ces questions, il est au contraire salutaire d'engager un véritable débat de fond concernant les politiques à la hauteur des enjeux de la situation actuelle. C'est pourquoi les Economistes atterrés proposent, dans ce court document, un ensemble d'alternatives, réalisables et souhaitables, en matière de politiques fiscales, d'assurances sociales, d'emploi et de travail, d'égalité professionnelle entre les sexes, de transition écologique et de services publics. Conformes à la tradition des Economistes atterrés depuis leur création, ces ensembles de propositions sont mis à la disposition des citoyens pour qu'ils puissent s'en saisir et lancer, à leur niveau, un véritable débat sur des alternatives sérieuses à la politique impulsée par Emmanuel Macron.



1. Rétablir l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF)

Le 1er janvier 2018, l'impôt de solidarité sur le fortune (ISF) était supprimé et remplacé par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI). Loin d'être indolore pour les finances publiques, ce remplacement va coûter à l'État 3,2 milliards d'euros par an de pertes fiscales. En effet, l'ISF permettait de collecter près de 4,5 milliards quand l'IFI n'en rapportera que 1,2. Cette réforme s'est accompagnée d'une campagne de fausse information pour justifier la transformation de l'ISF. D'abord, le gouvernement a soutenu que la suppression de l'ISF permettrait de relancer l'investissement productif en France. Si on ne considère que le rôle de la bourse, la contribution de celle-ci à l'investissement productif en France n'est que de 2,55 %. De plus, un investisseur lambda à 99 % de chance de choisir un placement spéculatif plutôt qu'un placement qui soutiendra l'investissement. Ensuite, le gouvernement a prétendu que l'ISF ferait fuir les riches du pays. Cette *« fuite »* est plutôt stable dans le temps et ne représente que 0,15 % du total des personnes payant l'ISF. Par ailleurs, la perte fiscale due à ces exils est estimée à 170 millions d'euros, à comparer aux 5 milliards que rapportait l'ISF. Si certains considèrent la suppression de l'ISF comme symbolique, les 3,2 milliards d'euros perdus représentent tout de même l'équivalent de 130 euros par mois que l'État pourrait verser aux 2 millions de salariés du privé payés au SMIC.

Proposition 1 : *Rétablir l'ISF.*



2. Restaurer la progressivité de l'impôt sur le revenu

Chacun doit contribuer aux dépenses publiques selon ses capacités contributives. En même temps, la fiscalité doit lutter contre la mise en cause de la cohésion sociale par des revenus exorbitants, que ce soit les revenus financiers, ceux des dirigeants des grandes entreprises, ceux des sportifs ou des artistes. L'impôt sur le revenu (IR) doit s'appliquer à l'ensemble des revenus des ménages, tenir compte de leur composition et être progressif. Comme c'est pratiquement le seul impôt progressif en France, il doit l'être fortement. Quatre réformes sont donc socialement et économiquement nécessaires : 1) il faut revenir sur la contre-réforme d'Emmanuel Macron, tous les revenus du capital (intérêts, dividendes, plus-values) doivent être soumis à l'IR ; 2) les niches fiscales profitant aux plus riches doivent être soit supprimées (en particulier la non-imposition des plans d'épargne en actions, les avantages fiscaux de l'assurance-vie, de l'immobilier locatif, de la location meublée), soit réduites ou réorientées (le crédit d'impôt pour un emploi à domicile pouvant être reconverti en aides aux ménages qui en ont besoin, notamment pour la prise en charge) ; 3) un taux d'au moins 60 % doit s'appliquer aux revenus exorbitants ; 4) les Français exilés à l'étranger pour des motifs fiscaux doivent choisir entre perdre leur nationalité ou faire une déclaration d'impôt en France.

Proposition 2-1 : *Tous les types de revenus des ménages doivent être assujettis à l'impôt sur le revenu progressif.*

Proposition 2-2 : *Supprimer les niches fiscales ou les réorienter en aides directes.*

Proposition 2-3 : *Réintroduire une tranche à 60 %.*



3. Défendre l'impôt sur les sociétés

Avec la liberté de circulation des capitaux, les entreprises peuvent contraindre les Etats à se livrer à une coûteuse concurrence fiscale. Ainsi, chacun à leur tour, les pays baissent-ils leur taux de l'impôt sur les sociétés (IS). Certains pays européens (Irlande, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg) offrent de vastes possibilités d'évasion ou d'optimisation fiscales que les firmes multinationales exploitent pleinement. Le jeu des prix de transferts et des redevances, les incohérences dans les réglementations nationales leur permettent de localiser leurs profits dans des « paradis » fiscaux. C'est particulièrement le cas pour les entreprises du numérique, les GAFA. Ainsi, les firmes multinationales peuvent-elles concurrencer les entreprises locales et amasser des profits fabuleux. Le risque est grand qu'elles contrôlent progressivement la culture, l'information, la recherche… La France doit se battre au niveau européen pour une harmonisation fiscale, éradiquant les mécanismes d'optimisation fiscale, imposant des taux minimas de l'IS. Ceci ne doit pas l'empêcher de prendre des mesures immédiates. En particulier d'arrêter la baisse du taux de l'IS et de maintenir un système progressif avec un taux plus élevé pour les grandes entreprises.

Proposition 3-1 : *Dresser une liste rigoureuse des paradis fiscaux et réglementaires et interdire aux entreprises et banques françaises d'y localiser leurs profits.*

Proposition 3-2 : *Faire obstacle à la liberté de circulation des capitaux et la liberté d'établissement, tant que des mesures n'auront pas été prises contre l'optimisation fiscale et pour des taux minimas de l'impôt sur les sociétés.*

Proposition 3-3 : *Imposer aux entreprises numériques d'avoir un établissement stable en France et d'y payer les impôts correspondant à leurs activités.*



4. Lutter contre la pauvreté, revaloriser les minima sociaux

En 2018, 14 % des personnes résidant en France (soit 8,8 millions) sont pauvres selon l'INSEE, c'est-à-dire disposent d'un revenu par unité de consommation (UC) inférieur à 1 077 euros par mois. La persistance de la pauvreté provient de plusieurs facteurs étroitement liés : pénurie d'emplois stables à plein temps (il y a 5,5 millions de chômeur·se·s découragé·ée·s, sous-employé·ée·s) ; développement des emplois précaires sous-payés ; difficultés pour certaines familles (nombreuses ou monoparentales notamment) de vivre de leur revenu, de sorte que 20 % des enfants sont pauvres. En 2018, 4,15 millions de personnes recevaient un minimum social, soit au total 7 millions de bénéficiaires en tenant compte des personnes à charge, près de 11 % de la population. Mais, le RSA (551 euros par mois pour une personne seule) est nettement en dessous du seuil de pauvreté, sous prétexte d'inciter les personnes d'âge actif à travailler. En période de chômage de masse, les chômeurs et précaires n'ont pas besoin d'incitation à l'emploi, mais d'emplois disponibles. Un pays riche comme la France doit se donner des objectifs précis et ambitieux en matière de baisse de la pauvreté et de la précarité. Pour éradiquer la pauvreté, il faut assurer à toutes les familles un revenu minimum garanti de 1 100 euros par UC. Le coût supplémentaire d'un tel dispositif serait de l'ordre de 23 milliards, une somme à comparer à ce que représentent les ristournes fiscales accordées aux plus riches et aux entreprises. C'est un choix social, qui aurait des effets économiques favorables : ces sommes soutiendraient la consommation et donc la demande adressée aux entreprises.

Proposition 4 : *Revaloriser le RSA (jusqu'à 800 euros par mois par unité de consommation) afin d'assurer – avec les allocations logement – un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté aux familles avec enfants, aux personnes engagées dans un parcours d'insertion ou ayant perdu la capacité de retrouver un emploi. C'est-à-dire en pratique à tous.*



5. Garantir les retraites

Les retraites sont un droit social acquis par les cotisations. Le système de retraite doit garantir aux retraités un niveau de vie équivalent à celui des actifs. En 2018, le gouvernement en étendant la CSG a diminué de 1,7 % le niveau des retraites ; elles n'ont donc pas été revalorisées. En 2019 et 2020, elles n'augmenteront que de 0,3 % par an, alors que l'inflation devrait être de 1,5 %. Au total, le pouvoir d'achat des retraités baissera de 6 %. Emmanuel Macron projette une réforme des retraites, instaurant un système par points, qui ne garantirait pas le niveau du taux de remplacement (le rapport entre la pension et les salaires de la carrière), ni le maintien du pouvoir d'achat des retraites, et qui limiterait les mécanismes de solidarité. Même si l'âge ouvrant le droit à la retraite était maintenu, un système de bonus/malus sanctionnerait les départs avant 65 ou 67 ans, au détriment des salariés qui ne peuvent prolonger leur emploi jusqu'à cet âge. Le Haut-commissaire à la réforme a déjà indiqué que les dépenses de retraites devraient être maintenues en dessous de 14 % du PIB, ce qui implique, en raison de l'augmentation du nombre de retraités, une baisse de 25 % du niveau relatif des retraites. Tout cela fragilise le système de retraite et ouvre la voie à la retraite par capitalisation. Le système de retraite doit rester solidaire, fondé sur les cotisations des actifs et non sur le développement des marchés financiers.

Proposition 5 : *Garantir les retraites en indexant les retraites sur les salaires nets, en fixant un niveau minimal de taux de remplacement (85 % pour une carrière au Smic, 70 % au niveau du salaire médian). Ce taux doit être atteint à 62 ans ou à 42 ans de cotisation.*



6. Augmenter le SMIC et les bas salaires

Nous vivons dans des sociétés salariales : près de 90 % des emplois sont en effet salariés. L'essentiel des débouchés des entreprises, et donc de leur activité, dépend des salaires directs et indirects (les retraites et allocations payées par les cotisations). Le salaire n'est pas l'ennemi, mais l'ami de l'emploi. Durant les Trente Glorieuses, les salaires augmentaient régulièrement, cela entrainait l'activité et les entreprises ne s'en portaient pas plus mal. C'est ce cercle vertueux qu'est venu rompre le néolibéralisme à partir du début des années 1980. Avec la finance libéralisée et le libre-échange, il a imposé un régime d'austérité salariale. Cette austérité devait permettre d'augmenter les profits et, partant, l'investissement, la croissance et l'emploi. Il n'en n'a rien été. L'Europe néolibérale a accentué la mise en concurrence des travailleurs, au sein même de l'Union et avec le reste du monde. C'est la course à l'austérité salariale qui comprime la demande et entrave la croissance.

Proposition 6-1 : *Lancer un plan de hausse coordonnée des salaires dans la zone euro (avec une hausse plus importante dans les pays en excédent commercial).*

Proposition 6-2 : *Augmenter le Smic de l'ordre de 200 euros bruts, avec redéploiement des aides aveugles aux entreprises (près de 60 milliards par an) vers les entreprises et secteurs en difficulté.*

Proposition 6-3 : *Lutter véritablement contre le dumping salarial et social permis par le travail détaché.*

Proposition 6-4 : *Limiter les hauts salaires à 7 fois le SMIC.*



7. Lutter contre les emplois précaires

Les contrats à durée déterminée (CDI) représentent encore 88 % des emplois occupés, mais 87 % des embauches se font aujourd'hui en contrats à durée déterminée (CDD), un tiers de ces CDD ne durant pas plus d'un jour. Les emplois atypiques (CDD, intérim, temps partiel) sont concentrés dans certains secteurs (bâtiment pour l'intérim, grande distribution, nettoyage, restauration rapide, services à la personne pour le temps partiel). Dans ce domaine, la loi déjà peu contraignante n'est pas appliquée. Par ailleurs, un tiers des femmes salariées le sont à temps partiel, de façon le plus souvent subie. Pour les salarié·e·s, ces emplois sont synonymes de revenus insuffisants, d'horaires morcelés, variables, d'incertitude du lendemain. On compte aujourd'hui près de 2 millions de travailleurs et surtout de travailleuses pauvres.

Proposition 7-1 : *Appliquer la loi interdisant de renouveler plus de deux fois les CDD (requalification automatique en CDI) et de pourvoir en intérim ou en CDD un poste lié à l'activité normale de l'entreprise sous peine de requalification automatique en CDI.*

Proposition 7-2 : *Permettre aux salarié·e·s qui le souhaitent de passer à temps plein, supprimer les dérogations aux 24 heures minimales, calculer les cotisations employeur sur un temps plein, limiter l'amplitude horaire journalière.*

Proposition 7-3 : *Supprimer les exonérations de cotisations employeur pour tous les emplois atypiques et imposer des sur-cotisations.*



8. Garantir un plein-emploi de qualité

La France compte actuellement 5,5 millions de personnes à la recherche d'un emploi (catégories A, B et C), auxquels il faut ajouter les chômeurs en formation et les chômeurs découragés. Ce chômage de masse, socialement délétère, permet au patronat d'exercer une pression sur les salaires et est donc l'une des raisons majeures de la stagnation du pouvoir d'achat. Pourtant, le droit à l'emploi est inscrit dans la Constitution et le plein-emploi est possible. À la vision libérale du plein-emploi (multiplication des jobs précaires et mal payés, emplois à temps partiel contraint, etc.), il faut opposer celle d'un plein-emploi de qualité.

Une première manière d'y parvenir est une relance de l'activité axée sur les exigences de la transition écologique. La deuxième consiste à reprendre la tendance séculaire à la réduction du temps de travail (RTT) – les évaluations des 35 heures montrent que cela crée des emplois. La troisième consiste à instaurer une *« garantie universelle d'emploi »*, ouverte d'abord aux chômeurs de longue durée – ceux qui rencontrent le plus de difficultés d'embauche. Cette politique doit viser à satisfaire des besoins sociaux ou écologiques non pris en charge actuellement, par la création d'emplois dans les collectivités locales, les associations, les entreprises conventionnées à but non lucratif. Elle permettrait de revitaliser la démocratie locale car ce seraient les communautés locales (citoyens, élus, syndicats, patrons, associations…) qui décideraient ensemble quels sont, dans leur secteur, les besoins sociaux à satisfaire en priorité. Chaque personne qui le demande se verrait proposer un emploi, correspondant autant que possible à ses compétences et souhaits. Ces emplois seraient rémunérés au moins au niveau du Smic. Ils coûteraient environ 18 000 euros par emploi et par an, donc beaucoup moins cher que les emplois CICE (280 000 euros/an et par emploi).

Proposition 8-1 : *Lancer une politique publique de grands travaux pour assurer la transition écologique.*

Proposition 8-2 : *Réduire le temps de travail par la baisse de la durée légale, les congés parentaux, les droits à la formation, les périodes sabbatiques.*

Proposition 8-3 : *Mettre en place une politique garantie universelle d'emploi en étendant le dispositif « territoire zéro chômeurs de longue durée » à l'ensemble du territoire.*



9. Réguler l'emploi et revaloriser le travail des femmes pour l'égalité salariale

Les écarts de salaires entre les hommes et les femmes (les femmes gagnant environ 25% de moins que les hommes) reflètent les inégalités dans l'emploi, au détriment des femmes. Elles n'occupent pas les mêmes métiers, ne travaillent pas dans les mêmes secteurs que les hommes ; leurs carrières sont plus souvent ralenties et elles accèdent difficilement aux postes de responsabilité. Elles sont surexposées à des formes de précarité (temps partiel, CDD) qui les placent en sous-emploi et amoindrissent leur salaire à la fin du mois.

L'égalité salariale passe bien sûr par la suppression de l'écart de salaire 10 % *« à poste égal »*. Mais on ne peut se contenter de lutter contre ces inégalités visibles qui découlent d'une discrimination directe identifiable par simple comparaison. Ce serait oublier que la plus grande part des inégalités tient à la surexposition des femmes au sous-emploi et à la sous-valorisation des métiers dans lesquels il y a une forte concentration de femmes. Il s'agit d'une discrimination indirecte car les critères d'évaluation appliqués, loin d'être neutres, vont systématiquement sous-valoriser ces emplois à prédominance féminine. Les deux mesures suivantes sont indispensables pour l'égalité salariale.

Proposition 9-1 : *Réguler strictement les temps de travail et les durées de contrat pour lutter contre le sous-emploi des femmes.*

Proposition 9-2 : *Revaloriser le statut et la rémunération des métiers à prédominance féminine, selon le principe défendu par l'OIT « un salaire égal pour un travail de valeur égale, » tenant compte de la pénibilité de ces métiers et des compétences qu'ils requièrent.*



10. Améliorer les conditions de travail et lutter contre la sous-traitance

Les conditions de travail se sont considérablement dégradées pour la majorité des salariés depuis plus de 20 ans, comme le signalent les enquêtes sur les conditions de travail. Cela se traduit en particulier par une intensification du travail et une diminution de l'autonomie. Cette dégradation est la conséquence des politiques de ressources humaines des entreprises dans une économie néolibérale : concentration financière des grandes entreprises globalisées et déconcentration productive qui externalise des pans entiers de la production vers une myriade de plus petites entreprises dominées économiquement. Ces dernières font travailler leurs salariés sous une pression accrue et pour des salaires plus faibles. En France, en 2015, plus de 70 % des salariés du secteur marchand travaillent dans une entreprise appartenant à un groupe. La plus grande partie de la valeur ajoutée est captée par la société mère. Ainsi, dans les entreprises dominées, les marges de manœuvre pour améliorer les conditions de travail et les salaires sont-elles réduites. Il faut donc rétablir un équilibre dans les relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants. Dans les grandes entreprises, les conseils d'administration poursuivent trop souvent des objectifs financiers court-termistes et des objectifs industriels productivistes. Ces objectifs vont à l'encontre de l'intérêt général et de la transition écologique. Il faut renforcer le rôle des salariés dans les choix stratégiques et les finalités productives. Il faut donc rétablir un équilibre dans les relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants, mais aussi permettre aux salariés de jouer un rôle dans les décisions des conseils d'administration.

Proposition 10-1 : *Rétablir le lien de subordination juridique du salariat entre les salariés dans les entreprises sous-traitantes et le donneur d'ordre lorsque ce dernier fournit plus de 70 % du chiffre d'affaires de l'entreprise sous-traitante.*

Proposition 10-2 : *Augmenter le nombre de salariés siégeant au conseil d'administration des grandes entreprises à 50 %.*

Proposition 10-3 : *Lancer des négociations dans les branches et les entreprises sur l'amélioration des conditions de travail et la résorption de la sous-traitance.*



11. Taxe et transition écologique, comment faire ?

Le président Macron ne manque pas une occasion d'affirmer sa conviction sur la nécessité d'aller vers une transition écologique. Mais, au cours de l'automne dernier, il a voulu alourdir le coût des carburants en imposant une taxe carbone, sans se soucier de ses répercussions sociales et économiques. D'une part, une telle taxe carbone peut servir à compenser l'alourdissement des dépenses des personnes les plus vulnérables. D'autre part, l'augmentation du prix n'a aucun effet dissuasif sur le comportement des individus s'ils ne disposent pas d'autres moyens de déplacement.

Le recul sur une taxe carbone mal pensée ne doit pas conduire à abandonner la politique de transition. Le prix des énergies fossiles devra augmenter progressivement sur le moyen et le long terme pour laisser la place aux énergies renouvelables. A la condition expresse qu'un accompagnement social soit mené au fur et à mesure que les systèmes productifs industriels et agricoles se transformeront. La fiscalité écologique peut être un des moyens de la transition si, et seulement si, elle s'insère dans une réforme juste de la fiscalité en général, et si les investissements pour un modèle productif écologique sont menés.

Proposition 11-1 : *Instaurer une taxe carbone pour les entreprises soumises au marché des permis d'émission des gaz à effet de serre au moins identique à celle payée par les individus, soit immédiatement 44 euros la tonne de carbone, pour aller vers 100 euros en 2025. Cela passe par l'arrêt définitif des permis d'émission gratuits dans l'Union européenne.*

Proposition 11-2 : *Pour les ménages, mettre en place une compensation différenciée de la hausse du prix du carbone en fonction du revenu et du lieu d'habitat. Modulation de son évolution en fonction de celle du prix du pétrole.*

Proposition 11-3 : *Mettre en place une nouvelle loi de programmation d'une transition énergétique avec un échéancier précis.*



12. Mettre fin à la précarité énergétique à partir d'une taxe carbone sur les grands groupes

La précarité énergétique constitue une forme de « double peine » : les 20 % de ménages les plus pauvres consacrent à l'énergie une part de budget 2,5 fois plus élevée que les 20 % les plus riches (source : Ademe).

La cause en est l'état des logements non ou mal isolés, dont les performances thermiques sont catastrophiques. Il en résulte à la fois une surconsommation d'énergie qui contribue à appauvrir encore les plus démunis et à les exposer aux privations, au recours humiliant aux aides, à l'endettement et aux coupes ou restrictions d'accès. Pour que cela cesse, un grand plan d'isolation thermique – visant en priorité les logements les plus dégradés – doit prendre la place du maquis des aides, illisibles et inefficaces qui prévalent aujourd'hui.

Pour ce faire un Fonds national doit être constitué. Il doit être abondé par une taxe sur les émissions de CO_2 des grands groupes (les 1 400 plus grands), qui pour la plupart échappent au paiement de la taxe carbone, face aux quotas distribués par Bruxelles. On fera ainsi d'une pierre trois coups : combattre la précarité énergétique, donner du pouvoir d'achat aux bénéficiaires des travaux, inciter les grands groupes à moins polluer.

Proposition 12 : *Mettre en place un Fonds national pour investir et mettre fin à la précarité énergétique, financé par une taxe carbone portant sur les grands groupes.*



13. Une politique des transports au service des territoires et de la transition écologique

85 % des marchandises voyagent encore par la route contre à peine 10 % par le rail. Des transporteurs qui imposent des cadences infernales à leurs chauffeurs low-cost recrutés à l'est et au sud, la fermeture des lignes de train pour les particuliers, y compris les lignes de nuit, pour les remplacer par des bus « Macron », etc. Tout cela relève de la même logique ultra-libérale et anti-écologique, une logique qui accentue la fragmentation territoriale et le sentiment d'exclusion des habitants des zones périphériques. Ces derniers doivent alors utiliser leur voiture et emprunter, lorsque cela est possible, des autoroutes au coût exorbitant (le prix des péages a augmenté de 23 % en 10 ans, bien au-delà de l'inflation). Des autoroutes construites par la puissance publique, avec l'impôt des citoyens et bradées aux groupes Vinci, Eiffage et Abertis (alors que les investissements commençaient à être rentables). Une bien belle affaire : en 10 ans, les trois concessionnaires ont versé 15 milliards d'euros de dividendes, soit le prix de l'achat des autoroutes ! Si on veut limiter l'empreinte écologique et le dépérissement des territoires, une véritable politique des transports et de la mobilité doit être activée. Cela passe par l'abandon de la primauté aux intérêts privés et un programme d'investissement accordant la priorité au train, mode de transport le plus économe en émissions de CO2.

Proposition 13-1 : *Réhabiliter le TER et les trains Intercités dans le cadre d'une politique ambitieuse d'aménagement du territoire.*

Proposition 13-2 : *Lancer un plan fret ferroviaire et ferroutage afin de doubler la part du transport de marchandises d'ici 2025.*

Proposition 13-3 : *Nationaliser les autoroutes et les aéroports privatisés.*



14. Aider les agriculteurs à transformer l'agriculture

L'agriculture est responsable de 20 % des émissions de gaz à effet de serre en France. L'Assemblée nationale a refusé d'inscrire l'interdiction du glyphosate dans la loi. En 20 ans, le nombre d'exploitations agricoles a été divisé par 2, à raison de 5 000 à 10 000 disparitions par an, tandis que la surface agricole est stable. Cela signifie une concentration très forte des terres. D'énormes disparités des revenus existent entre les agriculteurs. Un quart d'entre eux présente un résultat d'exploitation négatif. La mortalité par suicide pour les agriculteurs est de 20 à 30 % supérieure à celle du reste de la population. Le modèle agricole dominant ruine la terre et condamne les paysans au désespoir.

Proposition 14-1 : *Subventionner prioritairement l'agriculture biologique.*

Proposition 14-2 : *Éliminer le glyphosate en 3 ans.*

Proposition 14-3 : *Remplacer les aides fondées sur la surface ou sur le nombre d'animaux par des aides à la personne, avec garantie d'un revenu minimum.*

Proposition 14-4 : *Garantir les prix agricoles pour favoriser l'agriculture de proximité, les circuits courts et les Amap (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne).*



15. Pour une véritable ambition éducative

Conformément à sa promesse électorale, Emmanuel Macron a entrepris la mise en place d'un dédoublement des classes de CP dans les zones d'enseignement prioritaire. Faute de salles de classes, cette mesure se traduit parfois par un doublement des professeurs par classe, revenant par-là à la mesure *« plus de maîtres que de classes »* mise en place par le gouvernement précédent. Les évaluations montrent que la mesure a permis d'améliorer le niveau des élèves. Elle devrait être étendue et généralisée, y compris dans l'enseignement supérieur. Mais au lieu de suivre cette voie prometteuse le gouvernement a décidé de ne pas recruter d'enseignants supplémentaires. Pire, le budget de l'éducation nationale prévoit une baisse des effectifs enseignants, notamment chez les remplaçants. Les enseignant·e·s spécialisé·e·s (Rased) et les auxiliaires de vie scolaire qui répondent aux besoins en matière d'éducation spécialisée sont également de moins en moins présents dans les écoles, et/ou largement précarisés. Par ailleurs l'éducation nationale connait de plus en plus de difficulté à recruter, la France étant l'un des pays de l'OCDE où les salaires des enseignants sont les plus faibles. Le métier est dévalorisé au point que certains concours sont devenus difficiles à pourvoir. Enfin, la logique instaurée par le dispositif *« Parcoursup »* et plus largement la généralisation des systèmes d'évaluation et de classement entre établissements et entre élèves, loin de rétablir la *« confiance »* menace de généraliser la défiance, d'isoler davantage les plus fragiles et d'accroître les inégalités scolaires.

Proposition 15-1 : *Recruter des enseignants en nombre suffisant pour améliorer le taux d'encadrement.*

Proposition 15-2 : *Revaloriser financièrement le métier d'enseignant.*

Proposition 15-3 : *En finir avec la logique concurrentielle qui renforce la ségrégation.*



16. Revoir le financement de l'hôpital

Avec 47 % des dépenses de santé, l'hôpital fait l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics qui cherchent, depuis les années 1980, à en réduire le coût. Les deux dernières réformes importantes ont été la tarification à l'activité (T2A) et la mise en place de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam). La première institue un tarif forfaitaire par patient en fonction de son type de pathologie. La seconde encadre annuellement la progression du budget consacré à la santé et à l'hôpital. La T2A conduit les hôpitaux à sélectionner les pathologies les plus rémunératrices (telle que la cardiologie) et à écourter les séjours des patients. L'Ondam, de plus en plus restrictif, contraint l'hôpital à diminuer le nombre de lits et de soignants. Ces derniers sont alors soumis à des rythmes insoutenables.

Si ces méthodes gestionnaires ont bien l'effet attendu sur les dépenses hospitalières, elles dénaturent le rôle de l'hôpital en l'éloignant de sa mission de service public, en oubliant les besoins individuels des patients et en négligeant l'aspect humain du soin.

Proposition 16-1 : *Remettre les patients et les soignants au centre des préoccupations de l'hôpital en sortant de la seule logique comptable.*

Proposition 16-2 : *Renoncer à la T2A comme mode principal d'affectation des budgets hospitaliers.*

Proposition 16-3 : *Ne plus considérer l'hôpital comme un centre de coût, mais comme un lieu de recherche et d'activité auquel il est nécessaire d'accorder un budget approprié.*



17. Pour un accès universel aux soins

La mise en place de la Sécurité sociale avait pour objectif d'offrir à tous un accès à des soins de qualité. Ses réformes successives ont progressivement gommé cet objectif et ont créé de multiples inégalités. Des inégalités spatiales en laissant se développer des déserts médicaux. Des inégalités d'accès aux soins, notamment pour les soins ambulatoires (consultations médicales, examens de laboratoire, médicaments, d'optique, de prothèses dentaires et auditives). Aujourd'hui, seulement 50 % de ces dépenses sont remboursées par la Sécurité sociale, les assureurs complémentaires privés (mutuelles et sociétés d'assurance) se chargeant du reste, notamment en se spécialisant sur les *« petits »* risques. Les réformes ont créé aussi des inégalités sociales, depuis l'entrée en vigueur en janvier 2016 de la généralisation de la complémentaire santé d'entreprise. Cette réforme distingue les salariés du privé, bénéficiant d'un contrat collectif d'entreprise, des autres (indépendants, salariés du public, étudiants, chômeurs, retraités, inactifs), qui ne peuvent que souscrire des contrats individuels plus chers et moins performants.

Ce système non seulement rompt avec le principe de solidarité, mais est inefficient et socialement coûteux, car le désengagement de la Sécurité sociale se traduit aussi par une forte hausse des primes payées aux assureurs privés sans amélioration de la qualité de la couverture.

Proposition 17-1 : *Assurer un meilleur remboursement des soins de ville (jusqu'à 100 %) par la Sécurité sociale, sans exclusion des petits risques, afin de réduire les inégalités d'accès.*

Proposition 17-2 : *Lutter contre les dépenses de santé génératrices d'inégalités comme les dépassements d'honoraires.*

Proposition 17-3 : *Faire en sorte que le financement de la couverture santé reste socialisé et solidaire, selon les principes fondateurs de la Sécurité sociale.*

Proposition 17-4 : *Faire de la lutte contre les déserts médicaux une véritable priorité de la politique de santé. Cela peut passer par l'octroi de bourses d'études conditionnées à une obligation d'exercice des jeunes médecins dans les territoires désertés.*



18. Mettre en place un service public bancaire

Plus de 11 ans après la crise financière de 2007, la réforme du système bancaire est restée très limitée alors que le constat reste accablant pour les banques. En se développant sur les marchés financiers, elles ont déstabilisé l'économie, elles ont proposé des emprunts toxiques aux collectivités locales. Aujourd'hui, elles font peser de lourds frais bancaires sur leurs clients ; elles imposent des contraintes fortes aux TPE/PME emprunteuses ; elles distribuent sans discernement du crédit aux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre ; elles n'ont ni la préoccupation de l'emploi, ni celle de la transition écologique. Pourtant, la monnaie est un bien commun et nécessaire à tous et les banques assument des fonctions économiques et sociales indispensables : la gestion des moyens de paiement et de l'épargne financière de la masse de la population, l'octroi des crédits aux ménages et aux entreprises.

Il devient nécessaire de remettre les banques dans le droit chemin, celui d'un service public. Il réhabiliterait la monnaie dans sa dimension citoyenne, permettrait d'assurer le bon fonctionnement de l'économie, financerait des projets utiles à la société, réduirait les pressions exercées sur les clients et éviterait les risques d'une nouvelle crise d'origine bancaire. Les banques de dépôts, bénéficiant de la garantie publique, ne doivent pas prêter aux spéculateurs, ni intervenir sur les marchés financiers. Pour s'assurer que ce service public bancaire travaille dans l'intérêt de la collectivité, il faut veiller à ce qu'il soit socialisé, c'est-à-dire qu'il y ait un contrôle public de la distribution du crédit par les parties prenantes : salariés, déposants, entreprises, associations, collectivités locales et représentants locaux de l'Etat.

Proposition 18-1 : *Socialiser les banques de dépôts bénéficiant de la garantie publique.*

Proposition 18-2 : *Réintroduire une séparation entre banques de dépôts et marchés financiers.*

Proposition 18-3 : *Orienter le crédit à l'investissement matériel, de formation et de recherche qui développe l'emploi et la transition écologique sous un contrôle des parties prenantes.*

* * *

